

**Rapport de minorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR23.26PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de CHF 1'150'000.-  
pour la restauration du Château, étape XXVIII « Tour des Gardes »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé une première fois le 15 novembre 2023.

Elle était composée de Mesdames Layla OUTEMZABET, Cécile PLAGELLAT et Messieurs Michel FLEURY, Mathias ORTEGA, Anthony REYMOND, Ruben RAMCHURN et de la soussignée, désignée présidente. Madame Anne-Louise GILLIÈRON était excusée.

La délégation municipale était composée de Messieurs François ARMADA, Municipal, Thomas CZÁKA, Chef de BAT et Jean-François SUTTERLET, Resp. gestion immobilière. Nous les remercions pour les informations et les explications apportées.

La commission a siégé une deuxième fois le 27 novembre 2023.

Elle était composée de Mesdames Layla OUTEMZABET, Cécile PLAGELLAT, Anne-Louise GILLIÈRON, Marceline MILLIoud et Messieurs Michel FLEURY, Mathias ORTEGA, Ruben RAMCHURN et de la soussignée, désignée présidente et rapportrice de la minorité.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale et Messieurs François ARMADA, Municipal, Jean-François SUTTERLET, Resp. gestion immobilière et Benoît CORDAY, Adjoint au Chef du Service de la mobilité a.i. Nous les remercions pour les informations et les explications apportées.

### **Contexte**

Le présent préavis porte sur une demande de crédit d'investissement de CHF 1'150'000.- pour la restauration du Château d'Yverdon, étape XXVIII, qui concerne la « Tour des Gardes », donnant sur la rue de la Plaine. Ces travaux font suite à ceux réalisés sur la « Tour des Juifs » et la « Tour de la Place » qui viennent de s'achever et seront sensiblement similaires. Ils concernent en effet la réfection de la façade, de la toiture, ainsi que la consolidation statique de la Tour et divers petits travaux. La répartition des frais sera approximativement moitié à charge de la Commune et moitié à charge de l'ARCHY (Association pour la Rénovation du Château d'Yverdon). Les travaux sont nécessaires pour des questions sécuritaires (risques de chute de tuiles, neige, glace) et statiques (tassement du bâtiment notamment), ainsi que pour des questions d'entretien et de conservation du patrimoine bâti.

Si les travaux étaient relativement faciles pour les rénovations des deux Tours précédentes, la situation géographique de la « Tour des Gardes », coincée entre une route et un canal,

rend l'installation de chantier plus complexe, et par conséquent les travaux un peu plus difficiles. En effet, il y a un risque inondable (canal) et les appuis des échafaudages sont prévus à la fois en contrebas côté canal et à la fois en haut sur le trottoir/route. Il est de plus prévu d'abattre quatre platanes situés sur l'esplanade Est du Château (souffrant de Massaria), afin d'installer le chantier et le stockage de matériaux sur la surface du jardin. Une passerelle provisoire sera également mise en place, de manière à relier le chantier à la rue de la Plaine. Cette installation sera profitable aux travaux futurs des prochaines étapes de restauration du Château (étapes XXVIII à XXX, rénovation de la façade Est et rénovation de la « Tour du Donjon »).

La particularité de cette installation de chantier est l'emprise que les échafaudages auront sur la route, au niveau du Pont de la Plaine et de la rue du Casino, emprise qui nécessite des restrictions de circulation importantes durant toute la durée du chantier, soit de février à novembre 2024.

Par l'acceptation de ce préavis, il est en effet demandé de fermer totalement le « goulet du Casino » au trafic TIM, mais de maintenir la circulation bidirectionnelle des transports publics, de même que la circulation des véhicules d'urgence, des cycles et des piétons. Maintenir la circulation TIM avec celle des transports publics n'est pas possible avec l'installation de chantier prévue, celle-ci empiétant trop sur la chaussée, et ne laissant que trop peu de place pour les girations des bus.

Si l'entier de la commission ne remet pas en question la nécessité des travaux, les avis divergent quant à la nécessité de fermer le « goulet du Casino ». C'est l'objet du présent rapport de minorité et sujet principal de la seconde séance de commission, qui a été nécessaire afin de rencontrer le Service de la mobilité, absent lors de la première séance. Ceci est d'ailleurs regrettable, au vu de l'implication sur le trafic que les travaux ont, et nous aurions pu économiser du temps si tout le monde avait été convoqué lors d'une seule séance.

Une présentation des différentes variantes possibles de gestion du trafic a été faite par le Service de la mobilité (cf. ci-dessous), afin de démontrer que la solution retenue est la moins pire, celle-ci ayant comme avantages d'assurer la continuité de la desserte en transports publics des arrêts Plaine et Théâtre Benno Besson, lesquels sont importants pour le Centre-ville, mais aussi d'assurer la sécurité et la continuité des itinéraires de mobilité douce au Centre et de ne rien modifier en terme de stationnement.

| Variantes |    |    | Faisabilité des variantes |  |
|-----------|----|----|---------------------------|--|
| TIM       | TP | MD |                           |  |
| ↔         | ↔  | ↔  | KO                        | Files d'attente sur Remparts et Casino, blocages centre-ville  |
| ↔         | ×  | ↔  | KO                        | Pas de desserte en bus de Plaine et TBB<br>Files d'attente sur Remparts et Casino, blocages centre-ville                                 |
| →         | ↔  | ↔  | KO                        | Bus à équiper, traversées piétonnes à réguler (proximité feux)<br>Files d'attente sur Remparts et Casino, blocages centre-ville          |
| →         | ×  | ↔  | KO                        | Pas de desserte en bus de Plaine et TBB<br>Croisement vélos – TIM limite   |
| →         | ×  | →  | -                         | Pas de desserte en bus de Plaine et TBB<br>Sens unique vélos Remparts → Plaine   |
| ×         | ↔  | ↔  | ok                        | Dessertes TP et MD assurées<br>Transit TIM reporté sur les axes principaux avec mesures d'accompagnement à la Maison-Rouge et monitoring |
| ×         | ×  | ↔  | -                         | Desserte MD assurée<br>Pas de desserte en bus de Plaine et TBB   |

Source : Service de la mobilité

En marge de ce tableau, il a été précisé qu'une déviation des bus via Haldimand – St-Roch nécessiterait de supprimer une partie du stationnement en place à la rue St-Roch, ce qui n'est pas judicieux. Il n'est également pas possible de dévier les bus par la rue de la Maison

Rouge, celle-ci étant en trop mauvais état pour permettre les passages quotidiens de bus durant environ 10 mois. Finalement, un système bidirectionnel complet avec des feux serait trop laborieux et bloquant pour l'ensemble du trafic.

La minorité de la commission entend et comprend ces différentes variantes mais regrette fortement que les variantes étudiées tiennent compte uniquement de l'aspect trafic et qu'il n'y ait eu aucune variante envisagée quant aux installations de chantier. En effet, un système d'échafaudages en portique pourrait être installé, laissant ainsi le trafic circuler en-dessous tel qu'actuellement, en bidirectionnel et pour tous les modes de transport. Cette installation est réaliste, comme les Services présents l'ont confirmé, mais plus difficile et coûteuse à mettre en place que celle retenue. La minorité de la commission regrette dès lors que cette alternative n'ait pas été ni chiffrée ni étudiée, laissant penser que l'installation retenue est une solution uniquement facilitatrice et un premier pas vers la fermeture définitive du « Goulet du Casino ». Bien que le Service de la mobilité ait certifié qu'il n'est pas possible que ce dernier soit définitivement fermé à la fin du chantier, en raison des délais de procédure trop courts, le Service de la mobilité a néanmoins mentionné qu'il est malheureux de ne pas pouvoir le fermer plus longtemps que la durée des travaux...

La minorité de la commission regrette cette vision tout comme elle trouve particulièrement piquant d'entendre dire par le Service de la mobilité que « (...) le chiffre d'affaires des commerces n'est pas lié à la circulation mais au stationnement, alors les commerçants n'ont pas été consultés. » La minorité de la commission regrette cette non-consultation, qui va à l'encontre de l'ouverture bienveillante et participative prônée par la Municipalité. De plus, aucune étude du manque à gagner que les commerçants subiront n'a été réalisée.

La minorité de la commission estime alors qu'une variante d'échafaudages aurait dû être étudiée, comme il semble possible qu'il y ait d'autres solutions effectives pour maintenir la circulation bidirectionnelle pour tous les types de transports, durant la durée des travaux, assurant ainsi l'accès à la rue de la Plaine et aux commerces de cette rue. Il en va de la pérennité des commerçants.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission ne peut accepter ce préavis tel que proposé et propose l'amendement suivant à l'article 1 :

La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de restauration du Château bâtiment ECA n° 1, étape XXVIII de la Tour des Gardes, tels que décrits dans le présent préavis à l'exception de la fermeture du « goulet du Casino » au trafic TIM. La Municipalité s'engage, durant la durée des travaux, à laisser le « goulet du Casino » ouvert au trafic TIM, ainsi qu'à tous les autres modes de transport, comme c'est le cas actuellement, c'est-à-dire en sens bidirectionnel. Cela sera rendu possible en modifiant les installations de chantier pour limiter leur emprise sur la route, par exemple avec un système d'échafaudages en portique, laissant le trafic passer librement en-dessous.

### **Conclusion :**

La minorité de la commission, composée de Madame Anne-Louise GILLIÉRON, de Monsieur Ruben RAMCHURN, ainsi que de la soussignée, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter l'amendement de l'article 1.

Apolline CARRARD, Présidente de la commission et rapportrice de minorité



Yverdon-les-Bains, le 03.12.2023